



Vaccination COVID-19

Se protéger soi et les autres

Pourquoi se faire vacciner ?

La vaccination est un des moyens les plus efficaces pour **se protéger et protéger les autres** contre certaines infections qui peuvent être graves, voire mortelles.

Grâce à la vaccination, certaines maladies épidémiques comme la variole, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche ou encore la poliomyélite ont été maîtrisées.

Le fait qu'un grand nombre de personnes soient vaccinées va permettre de **reprendre des activités**, tout en gardant, dans un premier temps, une partie des **gestes barrières**, des **distances** et des **règles d'hygiène**.

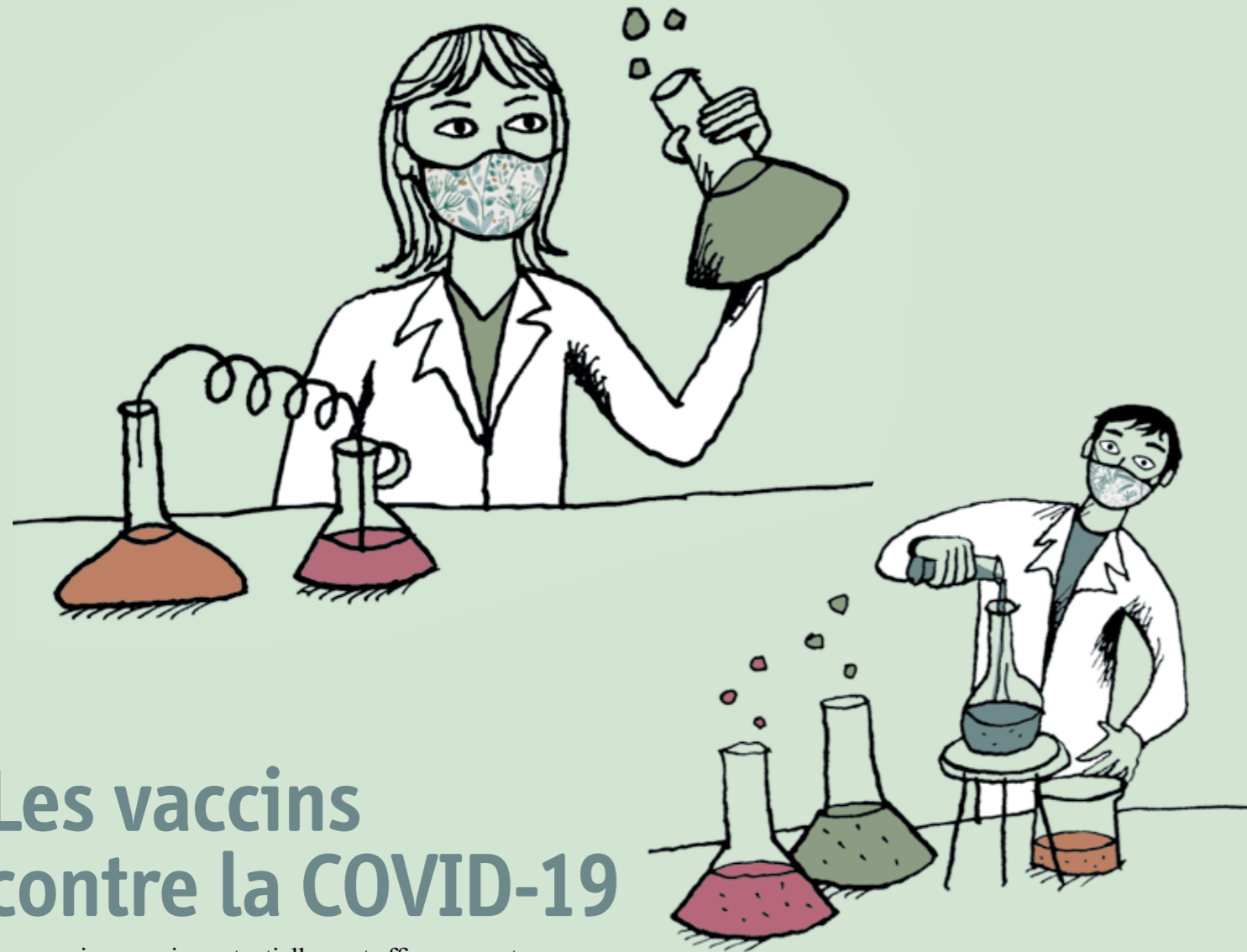
Comment ça marche ?

La vaccination consiste à **immuniser une personne contre une maladie infectieuse** en lui administrant un vaccin. Le vaccin active le système immunitaire.

En effet, lorsqu'on tombe malade, le système de défense de notre corps, le système immunitaire, lutte contre un microbe (virus, bactérie...). Il fabrique des substances destinées à le stopper et à l'éliminer : les anticorps.

Se faire vacciner, c'est introduire dans notre corps un microbe rendu inoffensif. Il ne rend pas réellement malade, mais notre système immunitaire réagit en produisant des anticorps spécifiques pour le combattre. L'antigène provoquera alors une réponse immunitaire produisant des anticorps qui reconnaissent le virus et le combattent avant que les symptômes de la maladie ne se développent.

Si par la suite on est infecté par le vrai microbe, nos défenses immunitaires (activées par le vaccin) le reconnaissent plus rapidement. Ils peuvent alors le neutraliser avant que la maladie ne se développe. C'est la « mémoire immunitaire ».



Les vaccins contre la COVID-19

Les premiers vaccins potentiellement efficaces contre la COVID-19, disponibles en Belgique, s'appuient sur une nouvelle technologie, ce sont les **vaccins à partir d'acides nucléiques (ARNm)**. Ces vaccins sont constitués d'une molécule appelée ARNm qui contient les informations pour que le corps produise l'antigène.

Pour tous les vaccins actuellement en cours de validation par l'Agence européenne des médicaments (AEM), deux doses de vaccin seront nécessaires. La deuxième dose devra être injectée entre 3 à 4 semaines après la première dose.

D'autres vaccins contre la COVID-19 seront également disponibles. Ils utiliseront une forme atténuée ou inactivée du virus capable de générer une réponse immunitaire pour combattre le virus quand il se présente.

Comment a-t-on développé un vaccin aussi vite ?

Ce genre de vaccin (ARNm) était déjà en test depuis plusieurs années pour d'autres maladies. La priorité a été donnée au développement des vaccins contre la COVID-19 au niveau mondial. Gouvernements, chercheurs et producteurs lui ont accordé leur totale priorité et beaucoup plus de moyens que d'habitude.

Priorité aux aînés vivant en collectivité

Le but est que 70% de la population soit vaccinée pour assurer une **immunité collective et limiter au maximum la chaîne de transmission du virus**. Mais tout le monde ne peut pas être vacciné en même temps. En s'appuyant sur l'avis des experts, les autorités ont défini des publics prioritaires et 3 phases de vaccination :

- 1) En premier, ce sont les **personnes les plus vulnérables et les plus exposées** qui seront vaccinées : les résidents et le personnel des centres de soins résidentiels et des institutions de soins collectifs (comme les maisons de repos), le personnel médical de soins de première ligne, le personnel hospitalier et des services de santé.
- 2) Dans un deuxième temps, ce sont **les personnes de plus de 65 ans, les personnes âgées de 45 à 65 ans présentant un haut risque d'infection de par la présence d'une maladie chronique** telle que le diabète, l'obésité, l'hypertension, les cancers, les troubles cardiovasculaires, pulmonaires, rénaux... Ainsi que les professions considérées comme essentielles.
- 3) Dans un troisième temps, **la vaccination sera proposée à l'ensemble de la population.**

Quels sont les risques de la vaccination COVID-19 ?

Tous les médicaments ou vaccins peuvent provoquer des effets indésirables. Ces effets sont souvent bénins et de courte durée.

Ces effets peuvent être la **fièvre, la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires et/ou articulaires, frissons, rougeurs...** Ils disparaissent presque toujours d'eux-mêmes en quelques jours et si nécessaire, ils peuvent être soulagés par la prise d'antidouleurs ou antipyrétiques aux doses habituelles.

Le risque d'effets indésirables graves ou de longue durée est très faible mais ne peut pas être exclu ni pour le vaccin contre la COVID-19 ni pour tout autre médicament.

Tous les vaccins administrés en Europe sont soumis au contrôle strict de l'Agence européenne des médicaments. Ces contrôles portent sur la sécurité du vaccin, sur son efficacité et sur sa qualité.

Si vous ressentez des effets indésirables provoqués par un médicament ou un vaccin, parlez-en avec votre médecin et signalez-le à l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) en remplissant le formulaire sur le site www.notifieruneffetindesirable.be

Suis-je obligé de me faire vacciner ?

Le vaccin contre la COVID-19 se fait sur base volontaire. **Vous avez le droit de vous faire vacciner ou pas.** La liberté du choix reste totale. C'est votre décision.



Vous pouvez demander conseil à votre médecin traitant, pharmacien ou un professionnel de la santé de confiance.

La décision de ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner doit être respectée.

Qui va me vacciner ?

Les vaccins disponibles présentent certaines contraintes matérielles : flacon multi-doses, conservation à des températures particulièrement basses, gestion des stocks et livraisons programmées... Ces contraintes matérielles nécessitent d'**organiser la vaccination de façon collective**. La vaccination sera faite par un·e infirmier·ère sur prescription du médecin ou par le médecin lui-même.

Pourrais-je choisir mon vaccin ?

Actuellement, étant donné la mise à disposition progressive des différents vaccins et les contraintes matérielles, **il n'est pas possible de choisir son vaccin.**

Est-ce que je pourrai reprendre un vie « normale » ?

Oui et non. La vaccination ne met pas fin à la COVID-19. **La vaccination est un geste complémentaire aux mesures d'hygiène et de protection** qui doivent continuer. Les gestes barrières restent des moyens utiles pour lutter contre le virus. Avec le vaccin cela permettra d'assouplir progressivement les règles de distanciation sociale: reprise des activités, rencontre avec ses proches...

Mon parent ou un proche ne souhaite pas se faire vacciner. Que faire ?

Si votre parent ou une personne proche ne souhaite pas se faire vacciner, **aidez-la et soutenez-la dans son choix.**

Si cette personne n'est plus capable de prendre la décision par elle-même, c'est donc votre rôle. Prenez le temps de vous **renseigner auprès du médecin traitant** de la personne concernée et/ou de consulter les sources d'information validées scientifiquement via le site www.vaccination-info.be.



Ressources utiles

Pour en savoir plus sur la vaccination COVID-19

Demandez conseil auprès de votre **médecin traitant**.

Plusieurs **sites internet** proposent des informations accessibles et **validées scientifiquement** :

- Le site www.vaccination-info.be vous renseigne sur la vaccination et tous les vaccins nécessaires au cours de la vie y compris concernant la Covid-19.
- Le site www.afmps.be/fr/humain/medicaments/medicaments/covid_19/vaccins vous propose des informations complètes concernant les vaccins contre la Covid-19.
- Le site www.coronavirus.brussels répond à vos questions sur la pandémie Covid-19.



Des services pour vous soutenir

Vous pensez être atteint du coronavirus et vous n'avez pas de médecin généraliste ?

Appelez le 1710.

Urgence médicale (ambulance et pompiers) ?

Appelez le 112.

Besoin d'aide sociale (écoute, alimentation, logement, dettes, chômage...)?

Appelez le numéro gratuit 0800 35 243 du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

Epuisement parental ?

Appelez SOS parents au 0471 414 333 7j/7 de 8h à 20h.

Besoin de parler ?

Appelez Télé-Accueil au 107

Des idées suicidaires ?

Appelez le centre de prévention du suicide au numéro gratuit 0800 32 123